

Fiche B11: Tronçonneuse

1. Définition

Les tronçonneuses sont fréquemment utilisées dans les collectivités. Très utiles pour diverses tâches, telles que l'élagage, la taille des haies, la coupe de bois de chauffage et pour tous autres travaux d'entretien des espaces verts, elles sont pourtant source de dangers importants pour les agents. Les caractéristiques d'une telle machine (haute vitesse de rotation de la chaîne, dents de coupe très acérées,...) imposent donc des consignes de sécurité strictes et indispensables pour tout utilisateur.



2. Les risques professionnels

► Liés à l'utilisation de la tronçonneuse :

Les principaux risques liés à l'utilisation d'une tronçonneuse sont :

- les risques de **coupure** avec la chaîne en mouvement ou à l'arrêt,
- les risques de **surdité** liés au bruit de la machine,
- les risques de **projection** de copeaux de bois,
- les risques de **brûlure** lors de contact avec l'échappement de la machine,
- les risques liés à l'**utilisation de la machine et au port de charges** : rebond, contrecoup, blocage de la chaîne, rupture de la chaîne, chute de la machine, manutention prolongée (apparition de lombalgie, sciatique, hernie discale,...),
- les risques liés aux **vibrations** de la machine : suite à une longue durée d'utilisation les vibrations peuvent provoquer une perturbation de l'irrigation sanguine des mains, voire des troubles musculo-squelettiques.



► Liés à l'environnement de travail :

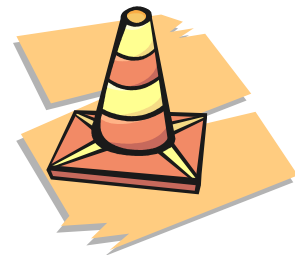
- **chutes d'arbres ou de branchages** sur l'agent ou un tiers,
- **glissade** ou **chute de hauteur** de l'agent.

3. Prévention

Préalablement à l'exécution de travaux au moyen d'une tronçonneuse, les agents utilisateurs devront être dûment formés à son utilisation.

► Préparation du chantier et de la zone de travail :

- s'assurer que les conditions météorologiques sont favorables,
- si le chantier empiète sur la voie publique, mettre en place une signalisation temporaire,
- délimiter et baliser la zone de travail,
- vérifier la présence ou non de lignes électriques aériennes,
- choisir l'outil adapté à la végétation à couper,
- s'assurer de la compétence de l'utilisateur,
- prévoir une trousse de premier secours sur le chantier,



Le travail avec une tronçonneuse ne doit pas être confié à une personne isolée.

► Précautions préalables relatives au matériel :

Avant la mise en route de la tronçonneuse, s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement. Il convient de vérifier :

- le frein de chaîne, protège-main avant, dispositif anti-rebond,...
- le montage du guide-chaîne,
- la tension et l'affûtage de la chaîne,
- la marche et blocage de la gâchette d'accélérateur,
- les commandes d'arrêt,
- le serrage du contact des câbles d'allumage.

Il faut également :

- utiliser un matériel **conforme aux normes de sécurité**, muni des équipements de sécurité (frein de chaîne, protège-main, blocage de l'accélération, pare-chaîne, protection de la main droite, système anti-vibrations,...),
- consulter la **notice d'emploi** avant toute première utilisation et suivre une **formation** externe ou interne (par un autre agent qualifié et expérimenté ou par le fournisseur) avant toute utilisation,
- contrôler le **niveau de carburant et de lubrifiant**.

► Pendant la réalisation des travaux :

- port des **Equipements de Protection Individuelle** :

- un vêtement de travail, muni de renforts anti-coupures (jambières de protection frontale),
- des gants de protection anti-coupures (avec manchettes),
- des chaussures ou bottes de sécurité,
- un casque de protection contre les chutes d'objets (branches,...),
- une visière de protection du visage contre les projections,
- une protection auditive,
- un gilet de signalisation en cas d'intervention sur la voie publique,
- un masque de protection respiratoire en cas de fort dégagement de poussière.



- **mise en route du moteur** :

- ne pas mettre en état de marche le moteur dans un local fermé et s'éloigner (au moins 3 mètres) du lieu où le plein d'essence est réalisé avant le lancement, bloquer le frein de chaîne,
- poser la tronçonneuse à plat sur le sol, la maintenir fermement avec un pied et une main, tout en tirant le démarreur.

- **utilisation de la tronçonneuse** :

- maintenir une distance de sécurité avec tout autre agent (15 mètres minimum de toute personne non équipée),
- dès que le moteur tourne, maintenir l'outil fermement avec les 2 mains (main droite sur la poignée arrière, pouces fermés),
- toujours travailler à la vitesse maximale (plein gaz),
- ne jamais couper une pièce à un niveau trop élevé, plus haut que les épaules,
- ne jamais laisser sans surveillance la tronçonneuse avec le moteur en marche et sans avoir bloqué la chaîne avec le frein de chaîne,
- ne jamais travailler avec la machine dans des locaux fermés ou mal aérés (gaz d'échappement toxiques), ne pas fumer en travaillant ou à proximité de la machine.



Ne jamais travailler plus haut que les épaules et ne pas tenir la tronçonneuse d'une seule main

Activités pouvant être réalisées avec une tronçonneuse

SCIAGE

- **éviter de coincer l'outil de coupe** dans l'entaille (en cas de coincement, arrêter le moteur et utiliser un bras de levier),
- **ne pas casser ou faire basculer la pièce** en cours de sciage,
- la chaîne ne doit rencontrer **aucun obstacle** pendant ou après le sciage,
- étudier les **risques de rebond** et **prendre les mesures en conséquence** (tenir la machine à 2 mains, observer la tête du guide-chaîne, ne jamais couper plusieurs branches à la fois, travailler avec une chaîne correctement affûtée et bien tendue,...),
- prendre en compte l'**état du site** (terrain accidenté, pentu,...) pour une meilleure **position de travail** (stabilité, sûreté, ...) et éviter les **chutes de plain-pied**.

ÉBRANCHAGE

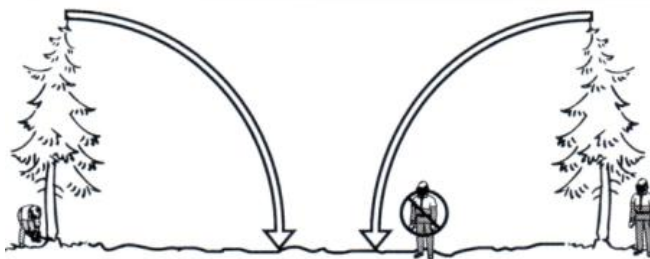
- utiliser une chaîne à faible tendance aux rebonds,
- dans la mesure du possible mettre la tronçonneuse sur le tronc,
- se placer du **côté opposé** à la branche à sectionner,
- **ne pas se tenir sur le tronc**, ni s'appuyer sur la branche en cours de coupe pendant l'ébranchage,
- **éviter de couper avec la tête du guide-chaîne**,
- faire attention aux **branches sous contraintes**.

TRAVAIL EN HAUTEUR

- toujours utiliser une **nacelle élévatrice** ou éventuellement un **échafaudage conforme aux normes de sécurité et stable**,
- **ne jamais travailler sur une échelle**,
- ne jamais travailler dans un arbre sans **équipement de protection anti-chute** et sans aucune **formation**.

ABATTAGE

- toute opération d'abattage d'un arbre nécessite l'acquisition de **compétences appropriées** par une **formation spécifique**,
- respecter les **prescriptions nationales spécifiques** relatives aux techniques d'abattage,
- respecter les **distances de sécurité** entre l'arbre à abattre et tout autre poste de travail (au moins 2,5 fois la hauteur de l'arbre) et veiller à ce que personne ne se trouve dans la « zone dangereuse » avant et pendant l'abattage,
- déterminer le **sens de l'abattage de l'arbre**, en tenant compte de l'inclinaison et de la courbure naturelle de l'arbre, de la direction et vitesse du vent, de la densité des branches, du dénivelé du terrain,...,
- **éliminer les branches basses** du tronc, **dégager les taillis** autour du tronc et **s'assurer une voie de retraite facile** au moment de la chute,
- procéder à l'abattage selon les techniques de sécurité (encoche et entaille d'abattage,...),
- en cas d'échec de l'abattage, utiliser un treuil.



► Entretien et maintenance du matériel :

Un mauvais entretien d'un matériel, telle qu'une tronçonneuse, augmente les risques d'accident (exemple : un équipement de coupe défectueux ou une chaîne mal affûtée augmentent le risque de rebond).

- toujours **arrêter le moteur** et **débrancher le câble d'allumage de la bougie** pour toute opération d'entretien et de maintenance,
- **nettoyer l'appareil** après chaque utilisation,
- observer les **instructions d'entretien régulier** de la notice d'utilisation (contrôles, vérifications, changements de pièces,...),
- **remplacer** si nécessaire **les éléments défectueux, endommagés ou usés** (notamment la chaîne elle-même),
- **ranger la machine** avec l'**étui de protection** de la chaîne dans un **endroit à l'abri de la poussière** et dans une **boîte de stockage**,
- **lors des déplacements** avec la tronçonneuse, toujours **bloquer la chaîne** avec le frein de chaîne, mettre en place le **protège-chaîne**, porter la machine avec la **chaîne tournée vers l'arrière** et **silencieux opposé au corps**, arrêter le moteur pour les plus longues distances,
- pour tout transport de la tronçonneuse dans un véhicule, **assurer le matériel** pour qu'il ne risque pas de se renverser, d'être endommagé ou de perdre du carburant,
- **arrêter le moteur** avant de faire le **plein d'essence** et ne jamais mettre de carburant tant que le **moteur est chaud**.

4. Intervention d'une entreprise extérieure

► Selon l'article **R.4224-15 du Code du Travail** « un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux,
- chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours, où sont réalisés des travaux dangereux [...] ».

► Les activités de bûcheronnage et d'élagage étant considérées comme activités dangereuses en raison de l'utilisation de machines à risques telles que les tronçonneuses, la présence d'au moins un secouriste parmi le personnel est obligatoire sur chaque chantier. Pour ce faire, le diplôme requis est le **PSC1** (Premiers Secours Civiques de niveau 1), ou le **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail).